Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le
ID : 077-217705011-20230403-42_2023_077-DE

Collectivité de VILLECERF

Conseillers afférents au conseil municipal : **15**
Conseillers en exercice : **13**
Conseillers qui ont pris part à la délibération : **10 présents et 3 pouvoirs**

Date de la convocation du conseil municipal : **21 mars 2023**
Date d'affichage : **21 mars 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le 3 avril, à 19 h,

Le conseil municipal de la commune de Villecerf dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de François DEYSSON, maire.

Présents : François DEYSSON, Jacques ILLIEN, Mélanie LAMOTTE, Patrick REBEYROL, Emmanuel CENDRIER, Carlos VALERO, Franck ÉTANCELIN, Fabien HERREMAN, Claude LAZARO, Nadia LEFAY,

Pouvoirs : Jean-Paul LENFANT donnant pouvoir à François DEYSSON, Antonio TAPADAS donnant pouvoir à Claude LAZARO, Charles Louis de ROYS donnant pouvoir à Mélanie LAMOTTE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacques ILLIEN a été élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION 4.2/2023-077

OBJET : BESOINS D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DU SERVICE TECHNIQUE POUR 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 article L332-23, portant partie législative du code général de la fonction publique, abrogeant l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 à compter du 1er mars 2022,

François DEYSSON explique

- Il convient de prévoir le recrutement d'un agent contractuel pour faire à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour assurer le bon fonctionnement du service technique pour 2023.

François DEYSSON précise

- Cet agent sera recruté pour les nécessités de service du pôle technique communal, du 17 avril 2023 au 17 novembre 2023,
- Il sera recruté, dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de 26h.

François DEYSSON propose

- De recruter temporairement un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C, à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service de 26h, du 15 avril 2023 au 15 novembre 2023 inclus ;
- De fixer la rémunération de l'agent sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial ;
- D'inscrire les dépenses résultantes de la présente délibération au budget 2023.

Après en avoir délibéré, l'ensemble de ces trois propositions est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait certifié conforme, à VILLECERF, le 04 avril 2023

Acte rendu exécutoire, le 4 avril 2023, après publication par le maire, François DEYSSON

MAIRIE DE VILLECERF (SEINE ET MARNE)